LINCOLN ELECTRIC EUROPE S.L.
Ctra. Laureà Miró 396-398
08980 Sant Feliu de Llobregat (Barcelona) - Espagne
Site Internet : www.weldline.eu

IM8695-8979 Manuel d'instructions : Vêtements de protection pour les opérations de soudage
Rév. 1, mars 2020

MODÈLES : K2989-M-CE, K2989-L-CE, K2989-XL-CE, K2989-2XL-CE, K2989-3XL-CE, K2993-ALL-CE, K2994-ALL-CE

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CES INSTRUCTIONS

La législation en vigueur (Décret législatif italien 81:2008) tient l'employeur (utilisateur) pour responsable de l'identification et du choix des EPI adaptés aux risques présents sur le lieu de travail (en termes de caractéristiques et de catégorie d'EPI). Il est donc indispensable de vérifier que les caractéristiques de ce modèle sont adaptées à vos besoins avant de commencer à l'utiliser. L'employeur doit également informer le travailleur à l'avance des risques que contre lesquels l'EPI le protège, en fournissant des instructions et/ou une formation à l'usage et l'utilisation pratique des EPI, si nécessaire. Cette Note doit être conservée pendant toute la durée d'utilisation des EPI.

Organisme notifié : TÜV Rheinland LGA Products GmbH, Tillystraße 2, D-90431 Nürnberg, Allemagne (organisme notifié numéro 0197)

Composition :
Veste : cuir croûte, tissu ignifuge 100 % coton noir, coton ignifuge
Casque : tissu ignifuge 100 % coton noir, coton ignifuge

Catégorie :
Veste et casque : **Cat. II**

UTILISATION

Les vêtements décrits dans cette note sont conformes aux spécifications contenues dans les normes européennes et conviennent à l'utilisation décrite ci-dessous. Ils NE sont PAS adaptés à toute autre utilisation.

Règlement (UE) 2016/425 Règlement européen sur les équipements de protection individuelle.

UNI EN ISO 13688:2013 : (prescriptions générales relatives à l'innocuité, à l'ergonomie et à la taille), UNI EN ISO 11611:2015 : (utilisation dans les opérations de soudage et procédures associées).

La veste, le tablier, les manchons/manches et les guêtres sont des vêtements pour soudeurs de **classe 2** adaptés à une utilisation lors des techniques de soudage manuel au cours desquelles on observe des chutes importantes et des projections, comme par exemple : Soudage MMA (avec électrode de base ou recouverte de cellulose), soudage MAG (CO_2 ou gaz mixte), soudage MIG (avec courant élevé), soudage avec fil fourré, coupage au plasma, détourage, oxycoupage, peinture par pulvérisation thermique et fonctionnement des machines, par exemple dans les espaces exigus, soudage et coupage dans des positions en hauteur ou similaires, ou dans des espaces exigus. Le vêtement protège le contact accidentel avec les petites flammes, les projections de métal fondu, la chaleur rayonnante et un bref contact électrique accidentel.

Le casque est destiné aux soudeurs de **classe 1** et convient à une utilisation pendant le soudage manuel avec formation de projections et gouttes mineures, comme par exemple : soudage au gaz, soudage TIG, soudage MIG, micro-soudage plasma, brasage, soudage par point, soudage MMA (avec électrode rutile enrobée), et pour le fonctionnement de machines d'oxycoupage, machines de coupage au plasma, machines à souder par résistance, machines de peinture par pulvérisation thermique et machines à souder pour plans de travail. Le vêtement protège le contact accidentel avec les petits flammes, les projections de métal fondu, la chaleur rayonnante et un bref contact électrique accidentel.

ALERTES GÉNÉRALES

Les vêtements ne protègent que la partie du corps effectivement couverte et ils doivent donc être complets, adaptés à l'utilisation prévue et utilisés avec des EPI appropriés pour protéger les parties du corps non couvertes (jambes, tête, mains, pieds). La protection contre les risques identifiés dans cette note n'est pas garantie si les vêtements sont utilisés seuls. Le vêtement protège une partie du corps et pour assurer une protection complète, il doit être porté avec des vêtements offrant les mêmes caractéristiques pour protéger les autres parties du corps. Les caractéristiques de sécurité décrites ne sont garanties que si les vêtements sont à la bonne taille, portés correctement, attachés et en parfait état.

Les inspecter avant chaque utilisation pour s'assurer qu'ils sont en parfait état, complets et propres ; les remplacer s'ils ne sont pas intègres (coutures décousues, rupture ou trous) ; s'ils sont sales, les nettoyer comme décrit dans la section ENTRETIEN. Le fabricant ne saurait être tenu pour responsable des dommages ou autres conséquences d'une utilisation impropre, ou si l'EPI a été modifié de quelque manière que ce soit par rapport à sa configuration certifiée. Si les instructions fournies dans cette note ne sont pas respectées, l'EPI perdra son efficacité technique et juridique.

L'utilisateur ne doit enlever les vêtements à aucun moment lorsqu'il se trouve dans la zone de travail à risque.

ALERTES SPÉCIFIQUES

S'ils sont utilisés correctement, les vêtements protègent contre les risques normalement associés à la soudure, y compris l'exposition de la peau au rayonnement ultraviolet (rayons UV) produit lors de toutes les opérations de soudage à l'arc électrique, y compris les rayonnements UVA, UVB et UVC haute intensité. Le tissu tend à se dégrader au fil de son utilisation, et les vêtements de ce type doivent donc être testés régulièrement (par exemple une fois par semaine) pour vérifier qu'ils assurent une protection UV en exposant le vêtement à la lumière d'une lampe au tungstène de 100 W à une distance d'environ 1 m ; si vous pouvez voir la lumière au travers du tissu, le rayonnement UV peut également le traverser.

Si les utilisateurs notent des symptômes de coup de soleil, cela signifie que les rayons UVB peuvent traverser le tissu. Dans chacun de ces cas, les vêtements doivent être réparés (si possible) ou remplacés et les utilisateurs devraient envisager de porter des couches de protection supplémentaires et plus résistantes à l'avenir. Les vêtements protègent seulement contre un bref contact accidentel avec les parties du circuit de soudage à l'arc sous tension ; en présence d'un risque grave d'électrocution, une isolation électrique supplémentaire est requise. Les vêtements protègent contre un bref contact accidentel avec des fils électriques à une tension allant jusqu'à environ 100 V CC.

Les charges électrostatiques sont purgées par le vêtement et le corps de l'utilisateur. L'utilisateur doit donc être équipé de chaussures antistatiques adaptées (EN ISO 20344 ou EN ISO 20345) et s'assurer que le plancher ou la surface sur laquelle il marche n'est pas isolé.

L'augmentation de l'oxygène dans l'air réduit considérablement la capacité du vêtement à protéger contre la flamme. Soyez donc être prudent lors du soudage dans des espaces exigus s'il y a une possibilité qu'il y ait une quantité d'oxygène plus importante dans l'air. Les vêtements de protection pour les soudeurs offrent une isolation électrique réduite s'ils sont humides, mouillés ou transpirants. La capacité à limiter la propagation de la flamme peut être réduite si les vêtements sont contaminés par des produits inflammables. En cas de contact accidentel avec des produits chimiques ou inflammables liquides, le vêtement doit être retiré en veillant à ce que le liquide n'entre pas en contact avec la peau et il doit être lavé ou remplacé.

En cas de contact avec du métal fondu, le travailleur doit quitter immédiatement le poste de travail et enlever le vêtement ; en cas de contact avec du métal fondu, il est possible que le vêtement ne puisse pas empêcher tous les risques de brûlures s'il est porté au contact de la peau.

Si vous souhaitez porter un vêtement de protection supplémentaire, nous tenons à vous signaler que ce vêtement est destiné à être porté en plus des vêtements de protection contre les dangers liés au soudage.

INTERPRÉTATION DES NIVEAUX DE PERFORMANCE

UNI EN ISO 13688:2013	**Exigences**	**Résultats**
Détermination du pH	3,5 < pH < 9,5	
Détermination des amines aromatiques carcinogènes	Non mesurable	
Teneur en graisse	< 15 %	

UNI EN ISO 11611:2015	**Exigences**	**Résultats Cuir fleur**	**Résultats Cuir croûte**	**Résultats Tissus**
Propagation limitée de la flamme (UNI EN ISO 15025 A)				
pas de flamme sur les bords formation de trous résidus enflammés persistance de la flamme incandescence résiduelle	NON NON NON < 2 s < 2 s			
Résistance au rayonnement thermique RHTI24 (ISO 6942)	Classe 1 RHTI24 >= 7 s Classe 2 RHTI24 >= 16 s			
Résistance aux projections de métal mineures (ISO 9150)	Classe 1 >= 15 gouttes Classe 2 >= 25 gouttes			
Résistance à la déchirure (EN ISO 3377-1)	Classe 1 >= 15 N Classe 2 >= 20 N			
Résistance à la rupture (EN ISO 3376)	> 80 N			

Tailles conformes à : EN ISO 13688 (en cm)

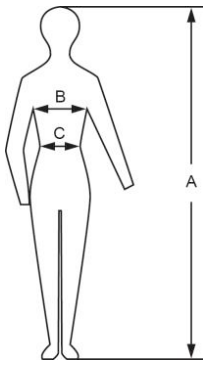

Num. d'art.	**A**	**B**	**C**
K2989-CE	166-200	98-160	90-120

	M	**L**	**XL**	**XXL**	**XXXL**
	48	52	56	60	64
A	171-176	177-182	183-187	188-192	193-196
B	100	112	124	136	148
C	90-98	96-104	98-120	106-132	108-144

LINCOLN ELECTRIC EUROPE S.L.
Ctra. Laureà Miró 396-398
08980 Sant Feliu de Llobregat (Barcelona) - Espagne
Site Internet : www.weldline.eu

IM8695-8979 Manuel d'instructions :
Vêtements de protection pour les opérations de soudage
Rév. 1, mars 2020

MARQUAGES (exemple)

NOTICES DE VESTE DE SOUDAGE HAUTE PERFORMANCE EN CUIR MODÈLES K2989-M-CE, K2989-L-CE, K2989-XL-CE, K2989-2XL-CE ET K2989-3XL-CE

MARQUAGES (exemple)

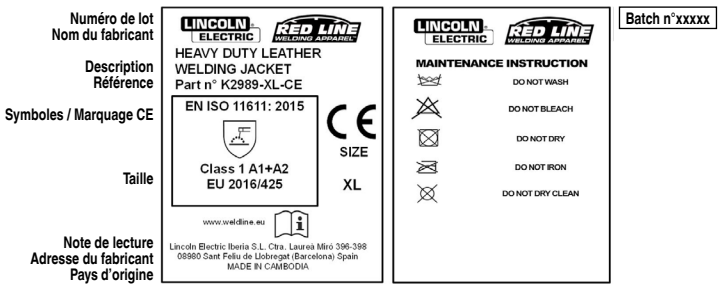

NOTICES DE CASQUETTE IGNIFUGE MODÈLE K2993-ALL-CE

MARQUAGES (exemple)

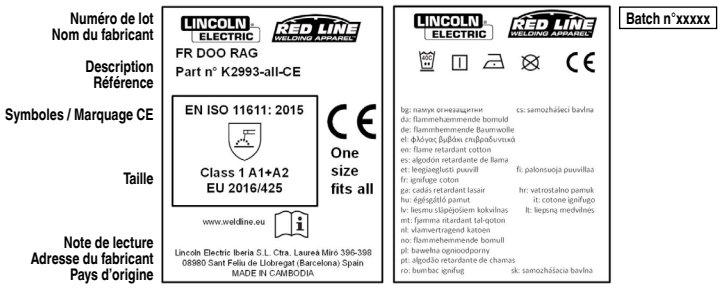

NOTICES DE BONNET DE SOUDAGE IGNIFUGE MODÈLE K2994-ALL-CE

MARQUAGES (exemple)

Vous pouvez trouver les déclarations de conformité sur le site Web : www.weldline.eu

SIGNIFICATION DES MARQUAGES

CE est une garantie de libre circulation commerciale de produits et de marchandises au sein de la Communauté économique européenne. Marquage CE sur le produit signifie qu'il répond aux exigences essentielles d'une directive européenne.
Règlement UE 2016/425.

TRANSPORT ET STOCKAGE

Transporter et stocker le vêtement dans son emballage d'origine, dans un endroit frais et sec éloigné de sources de chaleur et à l'abri de la lumière. Ne pas plier ou écraser.

ÉLIMINATION

Si les vêtements n'ont pas été contaminés par des substances ou des produits particuliers, ils peuvent être éliminés avec des déchets de tissus ordinaires ; s'ils sont contaminés, ils doivent être éliminés conformément à la législation régissant les déchets spéciaux.

MAINTENANCE

Veste : tissu ignifuge 100 % coton noir, coton ignifuge avec cuir croûte ou cuir fleur

Ne pas laver | Ne pas blanchir | Ne pas utiliser de sèche-linge | Ne pas repasser | Ne pas nettoyer à sec

Veste : tissu ignifuge 100 % cotton noir, cotton ignifuge
Casque : tissu ignifuge 100 % cotton noir, cotton ignifuge

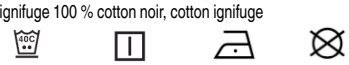

5 cycles de lavage

Marie Faustine CAMPS – Chef de produit